

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 31 mai 2021  
N° CP-2021-6-6-8

### **6<sup>ème</sup> Commission**

Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien

#### **Service instructeur**

Service tourisme et montagne

#### **Service consulté**

## **POLITIQUE DU TOURISME - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 A L'UNAT GRAND EST POUR LES MISSIONS ALSACE**

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace a réceptionné une demande de subvention de fonctionnement pour 2021 de la part de l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) Grand Est, dans le cadre du dispositif « soutien aux organismes et associations à vocation touristique ».

Le présent rapport propose à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 36 600 € à l'UNAT Grand Est, pour les missions Alsace, au titre de l'exercice 2021 ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat 2021 à conclure entre la CeA et l'UNAT Grand Est et d'autoriser le Président à la signer.

### **1. L'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) Grand Est**

L'UNAT Grand Est est une association représentative dans la région Grand Est de l'UNAT nationale, **tête de réseau du tourisme social et solidaire.**

L'UNAT regroupe des fédérations et associations gérant directement et indirectement des équipements d'accueil et d'hébergement (centres de vacances et de séjours, auberges de jeunesse, maisons familiales, hôtels, bases de loisirs, gîtes et refuges, etc.) ainsi que des structures organisatrices de séjour, dans les secteurs du tourisme familial, des vacances d'enfants, du tourisme des jeunes, des vacances sportives et de plein air, de voyages et de tourisme solidaire.

Elle œuvre ainsi, depuis plus de 30 ans, pour **le droit aux vacances pour tous**. Ses adhérents proposent des séjours destinés à accueillir tous les publics, quelque soient leurs moyens, dans **un but affiché de favoriser la mixité sociale et l'accès aux vacances**.

Forte de 70 membres nationaux et de 500 membres régionaux, son action est relayée par 12 UNAT régionales.

L'UNAT Grand Est assure un rôle d'animation, de coordination et d'accompagnement à travers diverses actions :

- Représentation et défense du secteur,
- Veille et transmission des informations utiles au réseau,
- Promotion des projets de l'UNAT et de ses adhérents,
- Mise en produit, ingénierie de séjours, commercialisation des adhérents, en lien avec la coopérative Terre d'Est et notamment un concept « refuges expériences » dans le massif des Vosges,
- Mise en place des politiques sociales d'aides aux départs en vacances, avec la création de dispositifs adaptés,
- Observation du tourisme social et solidaire dans le Grand Est,
- Accompagnement à la labellisation Tourisme et Handicap,
- Organisation de temps de réflexions collectifs à réponse à des événements d'actualité,
- Accompagnement et formation des adhérents dans leurs démarches de progrès.

En ce début d'année 2021, **l'UNAT Grand Est s'est rapprochée de la coopérative régionale Terre d'Est – AJA Union de l'Economie Sociale**, afin de proposer un projet d'envergure régionale pour le tourisme social et solidaire, qui se traduit par une gouvernance unique, des missions mutualisées ainsi qu'un outil de commercialisation pour l'ensemble des adhérents UNAT et Terre d'Est.

Terre d'Est animait un réseau de plus d'une vingtaine de centres en Alsace et avait mis en place une centrale de réservation et d'agence réceptive.

**La coopérative Terre d'Est reste en place, mais son activité se limite désormais à la commercialisation des séjours**, notamment pour le compte de l'UNAT Grand Est. Au vu de la nouvelle organisation et de la diminution des actions de l'association, une réduction de la masse salariale est opérée en 2021 à Terre d'Est, en passant de trois emplois à temps plein à deux.

**Sur le territoire alsacien, l'UNAT Grand Est a créé un poste d'animateur territorial**, dont les missions sont de représenter techniquement le réseau auprès des services, des collectivités et des instances locales, d'animer le réseau local des acteurs du tourisme social et solidaire, d'accompagner les adhérents dans leurs projets, d'appuyer la campagne régionale d'observation, d'appuyer localement la mise en place des dispositifs d'aides aux départs, d'organiser et d'animer des formations.

## **2. Le tourisme social et solidaire en Alsace**

La majorité des structures du tourisme social recensées par l'UNAT est située en milieu rural ou en moyenne montagne.

Le tourisme social constitue ainsi **un des moyens de lutte contre l'isolement des territoires et permet de relancer l'attractivité de certaines régions moins fréquentées**.

En Alsace, le tourisme social et solidaire (centre de vacances, auberges de jeunesse, ...) représente près de **13 % de l'offre globale d'hébergement** (soit 15 000 lits) et 11 % des nuitées marchandes (soit 1,08 million de nuitées) générant 60,5 M€ de chiffre d'affaires.

La Stratégie Interdépartementale d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace 2017 - 2021 a pour objectif d'augmenter la durée et le volume des séjours où **le tourisme associatif a toute sa place**, à travers notamment :

- **Le développement du silver-tourisme et des activités de bien-être** : accueil des seniors actifs et personnes âgées parfois à mobilité réduite, voire handicapées. Ceci suppose la prise en compte du vieillissement des populations et une excellente offre de santé répartie sur l'ensemble du territoire alsacien ;
- **Une meilleure attractivité de la Destination Alsace pour les jeunes** (renouvellement des clientèles, à moyen et long terme) : action en profondeur indispensable au bénéfice des cibles famille et scolaire pour lesquelles l'offre alsacienne est perfectible, alors que le potentiel d'activités est significatif, les enjeux d'attractivité de la jeunesse importants et les investissements abordables.

### **3. La demande de subvention**

Le Département du Bas-Rhin soutenait Terre d'Est, chaque année, à hauteur de 18 300 €. Une subvention exceptionnelle a été accordée à la structure par le Département du Haut-Rhin en 2020, du même montant, du fait de la crise et des enjeux et difficultés du tourisme social et solidaire.

**Suite à la mutualisation de leurs missions, c'est maintenant l'UNAT Grand Est qui fait la demande de subvention.**

**L'UNAT Grand Est sollicite donc une aide financière de 36 600 €, au titre du soutien aux organismes et associations à vocation touristique**, pour un budget prévisionnel de 446 064 € (annexe 2). **Ce montant est inscrit au budget 2021 de la CeA.**

**Cette subvention aura pour objet de soutenir l'ensemble des missions de développement commerciale et d'ingénierie touristique de l'association au service d'un tourisme social et solidaire en Alsace, mais également l'ensemble des missions portées par l'animateur territorial « Alsace »** (voir programme d'actions en annexe 1).

La Région Grand Est est sollicitée à hauteur de 177 560 €. Concernant les autres Départements, à ce jour, seule la Meurthe-et-Moselle intervient. Les autres n'interviennent pas encore, car l'UNAT n'a pas eu l'occasion de construire des partenariats avec eux et les chargés de missions territoriaux ne sont pas encore en place. La sollicitation des autres Départements fait partie de sa feuille de route 2021.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien lors de sa réunion du 3 mai 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 36 600 € à l'UNAT Grand Est, pour les missions Alsace, au titre de l'exercice 2021 ; elle sera versée en deux fois : un acompte de 50 % dès signature de la convention par les parties et le versement du solde au vu de la présentation du bilan moral et financier des missions Alsace ;
- De prélever les crédits correspondants sur les imputations suivantes : n° opération : P0590006 - chapitre : 65 - nature : 65748 - fonction : 633.

- D'approuver la convention de partenariat 2021, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la CeA et l'UNAT Grand Est ;
- De m'autoriser à signer cette convention de partenariat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY